

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage : L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à RANCHOT, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT
30 09 2024

Date de convocation :
12 09 2024

Nombre de délégués :
En Exercice : 12
Présents : 9
Votants : 10
Excusés : 4

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre, Mme BOUDRY Jeanne (suppléante)

EXCUSES : M DAVID (donne pouvoir à M CORDIER), M DECOTE Yves, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine

SECRETARE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 26 24 – CONVENTION DE PATENARIAT ONF SMDL UNIVERSITE BFC

La Clauge prend sa source à 275 mètres d'altitude en plein cœur de la forêt de Chaux. Elle s'écoule sur un linéaire de 23 kilomètres, en grande partie sur des alluvions siliceuses d'origine alpine et vosgienne, avant de confluer avec le Doubs. Son principal affluent, la Tanche, prend sa source à 279 mètres d'altitude, et conflue avec la Clauge en aval de la Vieille-Loye après un parcours de 16 km.

La Clauge forestière, la Tanche et leurs affluents ont subi d'importantes modifications physiques (curage, rectification, sur-élargissement) après les années 1950 pour assainir les sols de la forêt et améliorer son exploitabilité. Ces opérations ont réduit les débits d'étiage des ruisseaux, diminué les hypopériodes, allongé leurs périodes d'assecs et diminué les réserves hydriques dans les sols des vallons forestiers concernés par les travaux. Ces phénomènes sont récurrents d'une année à l'autre.

Pour reconstituer ces réserves en eau et restaurer les écoulements superficiels de la forêt de Chaux, des premiers travaux de restauration ont été engagés sur des affluents de la Clauge en 2007 et 2008. Reconduits jusqu'en 2023, 64 km de cours d'eau sont aujourd'hui restaurés sur le bassin de la Clauge. Un film pédagogique a été réalisé pour présenter ces aménagements.

Pour évaluer l'effet des travaux sur le milieu et vérifier l'atteinte des objectifs, un dispositif de suivi est mis en place par l'UNIV-FC depuis 2006. Des piézomètres sont installés aux abords des ruisseaux pour suivre l'évolution des nappes et des mesures hydrobiologiques et hydrométriques sont réalisés au sein des ruisseaux.

Les résultats montrent qu'aujourd'hui, pour les ruisseaux restaurés, les hypopériodes sont plus longues et les nappes sont présentes plus longtemps dans les sols (Degiorgi et al. 2020, Lucot et al. 2019-2021). Il convient de poursuivre ces suivis en 2024 pour observer l'évolution des travaux sur le milieu.

Pour donner suite à ce programme, l'UNIV-FC a réalisé en 2022 le diagnostic écologique du bassin de la Tanche et a défini le schéma de restauration nécessaire pour reconstituer ses réserves hydriques. Il convient de restaurer 45 km d'affluents à la Tanche ainsi que l'ensemble de son linéaire. Des études de conception et de dimensionnement seront prochainement réalisées.

En parallèle, l'état initial des travaux de la Tanche et ses affluents sera réalisé pour, comme sur la Clauge, suivre l'effet des futurs aménagements sur le milieu et évaluer l'atteinte des objectifs de restauration.

En ce sens, l'ONF, l'Université de Franche-Comté et le SMDL ont souhaité, en partenariat, poursuivre ces opérations.

Elles consistent à :

- Poursuivre en 2024 les suivis post-travaux sur la Clauge mise en œuvre par l'UNIV-FC ;
- Réaliser une partie de l'état initial de la Tanche avant travaux (suivi piézométrique et hydrobiologique);
- Participer au financement du film pédagogique sur les travaux de la Clauge.
- De mettre en œuvre à terme, les travaux de restauration sur le bassin de la Tanche.

Un projet de convention de partenariat et de co-maitrise d'ouvrage a été élaboré et est proposé en annexe.

Le budget prévisionnel de l'opération a été fixé à **79 927.31 € TTC** selon le détail suivant :
Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante (TTC) :

UNIV-FC autofinancement	16%
ONF autofinancement	6%
SMDL autofinancement	8%
Agence de l'Eau RMC	70%

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la poursuite de l'opération relative aux suivis scientifiques post travaux de restauration sur la Clauge forestière et la Tanche et la réalisation du film pédagogique ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat et de co-maitrise d'ouvrage entre l'Université de Franche-Comté, l'ONF et le SMDL nécessaire pour la poursuite de cette opération et le plan de financement proposé annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** la signature, par le Président du SMDL, de la convention de partenariat et de c-maitrise d'ouvrage.

A Ranchot, le 30 septembre 2024,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**

M Etienne CORDIER

